



HAL
open science

“ Humoriste, journaliste et artiste engagé. Le métier de caricaturiste en Algérie au prisme des œuvres de Hic et de Dilem consacrées aux “ brûleurs ” de frontières ”

Farida Souiah

► **To cite this version:**

Farida Souiah. “ Humoriste, journaliste et artiste engagé. Le métier de caricaturiste en Algérie au prisme des œuvres de Hic et de Dilem consacrées aux “ brûleurs ” de frontières ”. *L'Année du Maghreb*, 2016, 15, pp.97-113. 10.4000/anneemaghreb.2827 . hal-01713383

HAL Id: hal-01713383

<https://hal.science/hal-01713383>

Submitted on 20 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Humoriste, journaliste et artiste engagé

Le métier de caricaturiste en Algérie au prisme des œuvres de Hic et de Dilem consacrées aux « brûleurs » de frontières

Political Cartoonist: a Committed Humourist, Journalist and Artist. The Profession of Caricaturist in Algeria through the Prism of Dilem's and Hic's Political Cartoons about hargra (Undocumented Migration)

Farida Souiah



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/2827>

DOI: 10.4000/anneemaghreb.2827

ISSN: 2109-9405

Publisher

CNRS Éditions

Printed version

Date of publication: 15 December 2016

Number of pages: 97-113

ISBN: 978-2-271-09358-5

ISSN: 1952-8108

Brought to you by Aix-Marseille Université (AMU)



Electronic reference

Farida Souiah, « Humoriste, journaliste et artiste engagé », *L'Année du Maghreb* [Online], 15 | 2016,

Online since 21 December 2016, connection on 20 February 2018. URL : [http://](http://journals.openedition.org/anneemaghreb/2827)

journals.openedition.org/anneemaghreb/2827 ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.2827

This text was automatically generated on 20 February 2018.



L'Année du Maghreb est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Humoriste, journaliste et artiste engagé

Le métier de caricaturiste en Algérie au prisme des œuvres de Hic et de Dilem consacrées aux « brûleurs » de frontières

Political Cartoonist: a Committed Humourist, Journalist and Artist. The Profession of Caricaturist in Algeria through the Prism of Dilem's and Hic's Political Cartoons about hargha (Undocumented Migration)

Farida Souiah

- 1 La presse est le média privilégié de diffusion des caricatures politiques. Au-delà des publications entièrement dédiées à la caricature, c'est la présence de caricaturistes « en poste » dans des quotidiens et des hebdomadaires généralistes nationaux ou locaux qui donne des accents journalistiques au métier de caricaturiste. Ainsi, la possibilité même de la caricature ou du dessin de presse est déterminée par la liberté des médias comme l'illustre le cas algérien. De façon comparable aux éditorialistes, les caricaturistes proposent une vue subjective assumée au sein d'un journal (Tillier, 2005 ; Plantureux, 2015). Auprès du lectorat, ils peuvent être l'une des personnalités les plus reconnues de la publication (Tillier, 2005), le caricaturiste en poste dans un quotidien appartenant, voire incarnant une rédaction. En Algérie, c'est le cas de Dilem à *Liberté*, de Hic à *El Watan* et d'Ayoub à *El Khabar*. Enfin, le caricaturiste est journaliste au sens où des contraintes pèsent sur lui puisqu'il doit produire un dessin presque quotidiennement et puise son inspiration dans l'actualité.
- 2 Pourtant, le caricaturiste n'est pas un journaliste ordinaire dans la mesure où il mobilise l'humour et la dérision dans sa couverture de l'actualité. Le dessin humoristique de presse part d'un fait réel ou d'une actualité, mais il s'en distingue clairement. Il n'est ni tenu de représenter la réalité ni même d'être plausible. C'est en cela que la caricature diffère de l'article de presse « sérieux ». Celle-ci « s'inscrit dans un contrat d'information et de divertissement iconographique fictionnel sur des faits d'actualité » (Chabrol, 2006, p. 9). La caricature doit être interprétée parce qu'elle repose comme tout acte

humoristique sur des implicites et des sous-entendus. L'acte humoristique « consiste à dire et faire entendre beaucoup plus que l'énoncé synthétique équivalent sémantique *a minima* » (Chabrol, p. 10). Le plaisir que provoque la vue d'une caricature est lié à la capacité à déchiffrer le message du dessin humoristique. Autrement dit, le contenu de la caricature dépend à la fois des capacités du destinataire et de sa connivence avec le locuteur. Puisqu'elle est un acte humoristique, la question du « sérieux » avec lequel il convient d'approcher le message de la caricature et la sincérité de son auteur se pose. Ainsi Chabrol argue :

« Concernant la sincérité, force est de reconnaître qu'il n'est pas aisé de juger jusqu'à quel point l'auteur adhère peu ou prou aux propos des auteurs-personnages ou énonciateurs auxquels ils prêtent sa voix. Une énonciation « non sérieuse » suspend la responsabilité ordinaire. L'énonciateur 'humoriste' n'est pas censé assumer l'interprétation implicite sérieuse de son énoncé. » (Chabrol, 2006, p. 10)

- 3 Cependant, il concède que certaines formes d'actes humoristiques, dont la caricature dans des contextes où la censure existe, peuvent révéler des contenus implicites sérieux. Dans cet article, l'analyse de corpus des caricatures met en évidence les contenus implicites des caricatures en donnant des clés d'interprétations possibles et en évitant d'être trop « sérieuse » en appréhendant ces actes humoristiques. Il s'agit de saisir les enjeux critiques de la caricature (Houderbine, 2015).
- 4 Enfin, un autre élément qui distingue la caricature de l'article de presse a trait à sa dimension artistique. Le caricaturiste est un dessinateur et le coup de crayon d'un caricaturiste célèbre se reconnaît dès le premier regard. D'ailleurs en Algérie, l'histoire de la BD, le « neuvième art », et celle de la caricature, se confondent bien souvent. La dimension artistique du métier de caricaturiste contribue à expliquer le cycle de vie de la caricature. Celui-ci ne se limite pas à sa publication dans la version papier d'un quotidien. Le succès populaire des caricatures a suscité l'intérêt des maisons d'édition qui publient un nombre croissant d'ouvrages qui réunissent un corpus sélectionné et ordonné de dessins. Aux antipodes de ce processus, caractérisé par l'implication du caricaturiste et de sa maison d'édition dans la diffusion des images, l'existence de ces caricatures en format numérique sur les sites web des quotidiens favorise la diffusion à l'initiative des lecteurs et des internautes.
- 5 Cet article s'appuie sur un travail de thèse (Souiah, 2014) dans lequel la caricature n'était pas un objet d'étude mais une simple source. En effet, je mobilisais les productions culturelles et médiatiques – dont les caricatures – consacrées aux *harraga* afin de documenter la politisation de ce phénomène migratoire. Au Maghreb, on nomme les candidats à l'émigration *harraga*, « les brûleurs », car ils « brûlent »¹ les frontières ainsi que les étapes nécessaires à un départ qui respecterait les contraintes imposées par les États. En outre, s'ils arrivent en Europe, ils détruisent, « brûlent », leurs papiers d'identité, pour échapper à l'expulsion. J'avais donc étudié cinquante caricatures de Hichem Baba Ahmed (Hic) et d'Ali Dilem qui traitaient de *harraga*. J'avais choisi ces caricaturistes en raison de leur notoriété et de la place que prenait ce thème dans leurs travaux respectifs. Dans la seconde partie de cet article, je proposerai de partir de ce même corpus de caricatures publiées dans le *Soir d'Algérie* et *El Watan* pour Hic et dans *Liberté* pour Dilem et d'inverser le questionnement. Il s'agit d'interroger le métier de caricaturiste et les ressorts de la caricature à partir des œuvres qui abordent la question des « brûleurs » de frontières. Pour mieux contextualiser l'analyse et appréhender le métier de caricaturiste en Algérie, la première partie de l'article sera consacrée à l'histoire de la caricature en Algérie et à son développement en lien direct avec celui de la

bande dessinée et celui de la presse. Alors même que celle-ci est réputée être l'une des plus dynamiques du monde arabe, il existe peu d'ouvrages et d'articles scientifiques qui lui sont consacrés².

La caricature en Algérie : un acte humoristique pris au « sérieux » par les autorités

- 6 L'histoire de la caricature algérienne est étroitement liée à celle du « neuvième art » : la bande dessinée. Beaucoup, notamment Ahmed Haroun, Mohamed Aram, Maz (Mohamed Mazar) ou encore Slim (Menouar Merabtène), portent la double casquette de bédéiste et de caricaturiste. Ils forment la première génération de caricaturistes et bédéistes algériens, qui sont nés dans une Algérie colonisée et ont commencé à dessiner avant 1988 (Ferhani, 2012).
- 7 Si la caricature émerge dans les années 1950 en Algérie dans la presse coloniale avec les précurseurs tels que Ismaël Aït Djaffar, elle ne se développe véritablement qu'à la suite de l'indépendance du pays en 1962. Souvent considérée comme la première BD algérienne, « Naâr, une sirène à Sidi Ferruch » de Mohamed Aram, a commencé à paraître en 1967 dans l'hebdomadaire *Algérie Actualité* sous forme de strips³ (Labter, 2009). Après sept mois, lui succède, « Moustache et les frères Belgacem » de Slim, le plus célèbre des bédéistes algériens. L'année suivante, l'ensemble des strips est publié sous la forme d'album du même titre. Slim crée ensuite sa BD emblématique pour le quotidien francophone *El Moudjahid*. Elle réunit notamment les personnages de Bouzid (qui a les mêmes traits que Memoun ; le personnage principal de « Moustache et les frères Belgacem », Zina (qui existait depuis son arrivée à Alger en 1964) et le *Gatt M'digouti* (le chat dégouté). De nouveau, dès 1969, les strips sont publiés sous la forme dans un album « Zid ya Bouzid » (Mekbel, 2009). Slim proposait des dessins humoristiques mettant en scène des personnages fictionnels mais qui évoluaient dans l'Algérie socialiste de Houari Boumediene. La naissance de ses personnages dans la presse publique limitait la possibilité de critique :
- « Quand j'ai eu la possibilité de raconter les aventures de mes héros, je savais bien quelles étaient mes limites. Faire une BD dans le journal gouvernemental en français, c'était à la fois une aubaine et une épée au-dessus de la tête. Inutile de chercher à critiquer quoique ce soit, pour l'histoire d'un de mes personnages, Bouzid, il fallait se cantonner à la narration d'une histoire de paysan qui venait à Alger pour régler les problèmes d'injustice sociale, pas plus »⁴.
- 8 D'ailleurs, son traitement des questions sociales a fait l'objet de censure. Par exemple, il a été convoqué par le journal pour expliquer pourquoi ses dessins évoquaient des bourgeois alors que, dans l'Algérie socialiste, il n'était supposé y avoir aucun bourgeois. Par ailleurs, il a parfois découvert au moment de la publication que certaines de ses planches ont été censurées et ses textes réécrits (Slim, 2014).
- 9 En 1967, Abderrahmane Madoui, alors directeur du département édition de la Société Nationale d'Édition et de Diffusion (SNED) développe le projet d'une revue illustrée algérienne pour enfants. C'est à *M'quidèch*, qui a vu le jour en 1969, que toute une génération de caricaturistes et de bédéistes ont fait leurs armes : Ahmed Haroun, Slim, Mohamed Aram, etc. Une trentaine de numéros sont parus avant que l'aventure ne prenne fin en 1974 (Labter, 2009). Faute de moyen et en raison d'un désinvestissement des autorités algériennes qui détiennent l'ensemble des maisons d'éditions et des titres de

presses, la BD et la caricature ont connu un ralentissement jusqu'au milieu des années 1980.

- 10 La création d'un festival de BD et de caricature à Bordj El Kiffan en 1986 incarne un nouvel élan (Labter, 2009). Des dizaines d'albums sont alors publiés par les maisons d'édition publiques. Évoquant la présidence de Chadli Bendjedid (1979-1989), Slim écrit que le mécontentement montait et qu'il devenait possible d'être plus critique à l'égard du socialisme comme dans ses dessins de Bouzid faisant ses courses dans un supermarché vide ou encore ses planches sur les coupures d'eau. Il était cependant surveillé et continuait à être convoqué pour expliquer ses dessins. On lui reprochait les mauvaises interprétations qui pouvaient en être faites (Slim, 2014). En janvier 1984, alors qu'il dessine pour *Algérie actualité*, il est le premier à représenter un Président algérien dans la presse. Il dessine Chadli Bendjedid en train d'inaugurer un ministère fictionnel. Alors que l'hebdomadaire est en cours d'impression, les forces de l'ordre interviennent pour détruire les 80 000 exemplaires déjà imprimés (Labter, 2009).
- 11 Le développement de la caricature et le plein exercice du métier de caricaturiste sont rendus possibles par la libéralisation de l'espace politique à la fin des années 1980. Après une décennie de mouvements sociaux⁵, la contestation culmine avec les émeutes d'octobre 1988. Elles commencent la nuit du 4 octobre 1988 dans le quartier populaire d'Alger, Bab El Oued. Le lendemain, elles s'étendent au reste de la ville et à ses banlieues avant de toucher des dizaines de villes dans le pays. Le 10 octobre, Chadli Bendjedid prononce un discours durant lequel il annonce une série de réformes politiques. La constitution de 1989 introduit des réformes majeures en matière de libertés individuelles, de liberté d'association et de syndicalisation. En 1990, un nouveau code de l'information⁶, en nette rupture avec le précédent⁷, est adopté. Il établit un droit à l'information défini comme « le droit du citoyen d'être informé de manière complète et objective ». Il met fin à la fonctionnarisation des journalistes et au monopole de l'État sur la presse en autorisant la presse privée et la presse partisane. La liberté des médias demeure néanmoins limitée puisque la loi d'information de 1990 prévoit des dispositions pénales sévères à l'encontre des journalistes et des chefs de rédaction. L'article 86 indique ainsi que « Quiconque publie ou diffuse délibérément des informations erronées ou tendancieuses, de nature à porter atteinte à la sûreté de l'État et à l'unité nationale est puni de la réclusion à terme de cinq à dix ans »⁸.
- 12 Malgré ces limitations, les années 1989-1991 apparaissent comme primordiales dans le développement de la caricature en Algérie. De nombreux titres de presse voient le jour en quelques mois. En 1989, le magazine satirique *El Machar* est fondé par Sidi Ali Melouah. Beaucoup des caricaturistes de la première génération impliqués dans *M'quidèch* y contribuent. Slim évoque les années à *El Manchar* avec nostalgie ; c'était une époque où l'on pouvait tout dessiner et où l'émergence des islamistes sur la scène politique inspirait les caricaturistes et bédéistes (Slim, 2014).
- 13 Les dessinateurs de la deuxième génération, dont font partis Dilem et Hic, commencent leur carrière après 1988. C'est en 1989 qu'Ali Dilem, diplômé des beaux-arts d'Alger, commence sa carrière de caricaturiste dans l'hebdomadaire *Alger républicain*. Dès sa première caricature, il brise les tabous. Il est le premier à représenter un président en exercice et à être publié. Dilem est inspiré par la première interview télévisée du président Chadli Bendjedid, présentée comme ouverte et spontanée. Elle a lieu la veille de la parution du premier numéro d'*Alger républicain*. Interrogé sur ses passe-temps, le président Chadli Bendjedid déclare aimer le tennis. Dilem propose une caricature

intitulée « Chadli joue au tennis ». Le président algérien qui tient une raquette à la main dit : « Parce que j'adore le racket »⁹. Le ton est donné. Par ce jeu de mots qui repose sur une homophonie, le dessinateur dénonce la corruption en Algérie. La caricature est publiée et Dilem n'est pas inquiété.

- 14 Mais la liberté de la presse est fortement remise en cause à partir de décembre 1991 avec l'interruption par l'armée du processus législatif à la suite du premier tour des élections. Cet événement marque le déclenchement d'un conflit armé entre les groupes islamistes et l'État algérien. Cibles privilégiées des actes de terrorismes, plus d'une soixantaine de journalistes sont assassinés. Des caricaturistes et des bédéistes reçoivent des menaces et plusieurs sont assassinés : Dorbane, Brahim Guerroui (Gébé) et Saïd Mekbel. Certains, comme Mellouah, échappent à trois tentatives d'assassinat (Cassiau-Haurie, 2011). Beaucoup de dessinateurs dont Slim et Gyps s'exilent (Slim, 2014) et *El Manchar* cesse de paraître.
- 15 En parallèle, les journalistes subissent des pressions du régime. « S'il est indéniable que le code de 1990 a libéré la parole et autorisé des espaces d'expressions, l'interruption du processus électoral et l'éruption de la violence terroriste vont entraîner une mise en hibernation momentanée de cette liberté » (Dris, 1992, p. 14). L'instauration de l'État d'urgence, le 29 février 1992, suspend l'activité des partis politiques, ainsi que la liberté d'expression et d'assemblée. Le 7 juin 1994, un arrêté ministériel relatif au traitement de l'information « sécuritaire » est envoyé aux directeurs de presse, sans jamais être publié dans le *Journal officiel*. Il prévoit qu'« en matière d'information liée aux actions de terrorisme et subversion, les médias de toute nature sont tenus de ne diffuser que les communiqués officiels [...]. La diffusion de toute information à caractère sécuritaire, non-inscrite dans le cadre d'un communiqué officiel ou d'un point de presse public, est interdite ». Il est demandé aux journalistes de provoquer des « réactions de rejet du terrorisme », en mettant « en évidence le caractère inhumain des pratiques barbares du terrorisme » et « l'efficacité des forces de sécurité qui, même si elles n'arrivent pas à prévenir tous les crimes, arrivent toujours à trouver les coupables » (cité par Gèze et Kettab, 2004, p. 11).
- 16 La censure exercée par les autorités algériennes ne se limite pas aux informations liées à la lutte contre les groupes islamistes armés. En effet, des mesures de libéralisation politique sont mises en œuvre sans être pour autant synonymes d'une démocratisation. La liberté accordée aux médias a pour fin le maintien du régime en assurant des « soupapes de sûreté » et l'expression des dissensions. C'est pour se maintenir que le régime a permis l'éclosion d'organes de presse privés et de débats politiques contradictoires. « Il s'agit (...) de mélanger subtilement le langage officiel et l'expression libre afin que les récepteurs soient moins suspicieux » (Dris, 2012, p. 213). Une caricature de Chawki Amari publiée par le quotidien *La Tribune*, le 4 juillet 1996 fait l'objet d'une censure. Elle représente le drapeau algérien suspendu aux résidences estivales des élites politiques algériennes. Le premier personnage demande au second, « C'est pour le 5 juillet ? », soit le jour de l'indépendance algérienne. Ce dernier répond : « Non, ils étendent le linge sale ». Pour Chawki Amari, les hommes politiques algériens, enrichis, n'ont aucun respect pour le pays et ses emblèmes. Chawki Amari est arrêté le jour même, puis relâché après vingt jours à la suite d'une mobilisation des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Il fait l'objet d'une interdiction d'exercer son métier durant trois années pour « atteinte à l'emblème national ». Le journal *La Tribune* est condamné à six mois de suspension.

- 17 C'est dans ce contexte politique que Hic commence sa carrière en 1997. Il a été particulièrement influencé par le bédéiste Slim et par Dilem. Se confiant à Mustapha Benfodil, Hic affirme :
- « Il [Ali Dilem] a brisé des tabous, que ce soit au niveau graphique, ou bien à travers certains jeux de mots. Quand moi je suis venu, j'ai trouvé le terrain balisé (...). À tel point que, dans les moments où j'avais des coups de génie comme ça, de temps en temps, je me disais : 'Attends, est-ce que Dilem a osé faire ça ou pas ?' S'il ne l'avait pas fait, j'avais toujours des appréhensions ».
- 18 Le contrôle de l'État sur la presse s'exerce également via la maîtrise des secteurs de l'imprimerie, de la diffusion et de la publicité. L'État peut suspendre les impressions et la diffusion à sa guise. Outre El Watan et El Khabar qui disposent d'une imprimerie commune depuis 2000, les journaux indépendants sont imprimés dans des imprimeries d'État. La gestion centralisée de la publicité des entreprises publiques par l'Agence Nationale d'Édition et de Publicité (ANEP) offre un moyen de contrôle supplémentaire à l'État qui peut exercer des pressions économiques. La majeure partie des ressources des journaux « indépendants » provient de la publicité, notamment des contrats avec des entreprises publiques.
- 19 L'apaisement des violences au début des années 2000 n'est pas synonyme d'un relâchement des pressions exercées sur les journalistes et les caricaturistes algériens. En mai 2001, l'Assemblée Populaire Nationale adopte des amendements au Code pénal qui limite la liberté d'expression. L'article 144 bis prévoit ainsi :
- « Est punie d'un emprisonnement de trois mois à douze mois et d'une amende de 50 000 à 250 000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui offense le président de la République par une expression outrageante, injurieuse ou diffamatoire, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration, ou de tout autre support de la parole ou de l'image ou que ce soit pour tout autre support électronique, informatique ou informationnel »¹⁰.
- 20 Il en est de même pour les « offenses » faites au parlement, aux cours de justice, à l'armée ou toute autre autorité de l'ordre public (article 146). En cas de récidive, les peines sont doublées. Les poursuites sont engagées contre « l'auteur de l'offense, les responsables de la publication et de la rédaction ainsi qu'à l'encontre de la publication elle-même » (article 144 bis 1)¹¹. Ces amendements sont surnommés les « amendements Dilem » en référence au caricaturiste qui officie désormais au journal Liberté. Avant que cette loi ne passe devant la deuxième chambre, Dilem a entamé une grève de la faim en guise de protestation. Le caricaturiste se sentait coupable. Il craignait d'être allé trop loin dans ses dessins. Il déclare : « Le fait que ça passe pour "l'amendement Dilem" me dérangeait énormément. Je me sentais coupable d'une volonté de ce pouvoir de museler la presse » (Cité par Benfodil, 2008, p. 143).
- 21 Quelques mois après le passage de la loi, Dilem est convoqué pour la première fois par la police. La plainte déposée contre lui concerne deux dessins. La première caricature, publiée le 29 novembre 2001, concerne le téléthon lancé afin de réunir des fonds à la suite des inondations qui avaient eu lieu à Bab El Oued le 10 novembre 2001. Le dessin est intitulé « Le téléthon ». On y voit deux Algériens. Le personnage, en premier plan, lit le journal et dit au second : « Il paraît qu'il y a même des généraux qui vont faire des dons d'argent ». Le second personnage corrige : « On n'appelle pas ça des dons, mais des restitutions ». La deuxième caricature, publiée le 16 janvier 2002 à l'occasion du dixième anniversaire de l'assassinat du président Boudiaf, met en cause l'armée. Le dessin représente un militaire qui s'appuie sur une canne. C'est Khaled Nezzar. Il communique

au président Boudiaf son programme : « Voici le programme. Aujourd'hui Alger. Le 2 mars, vous serez à Oran, le 28 juin à Annaba... et le 30 à El-Alia ». El-Alia est le cimetière algérois dans lequel est enterré le président Boudiaf. Par ce dessin, le caricaturiste dénonce l'implication de l'armée dans l'assassinat du président Boudiaf.

- 22 Dilem est le deuxième caricaturiste, à la suite de Chawki Amari, à être poursuivi par la justice. Le journaliste Mustapha Benfodil a couvert le premier procès auquel Dilem a dû faire face. L'échange entre le juge, le caricaturiste et son avocat manifeste la volonté des autorités de nier complètement la spécificité des caricatures. Le juge demande à plusieurs reprises au caricaturiste d'expliquer son dessin concernant l'implication de l'armée dans l'assassinat de Boudiaf, ce à quoi il répond : « Je n'ai rien à expliquer. Mon interprétation est là. Où est-ce que vous voyez que j'ai accusé l'armée d'avoir liquidé Boudiaf ? Ce sont des gens qui l'ont dit, son fils Nacer l'a dit. Moi, je suis un caricaturiste. Je prends des faits, des déclarations, et je les commente à ma façon » (Benfodil, 2008, p. 143). Le juge demande à Dilem de citer ses sources. Le caricaturiste répond : « Mais je n'ai pas de sources, je suis un caricaturiste. Je m'inspire des faits que je lis, des déclarations des uns et des autres. Ensuite, je fais mon *mickey*¹². Le programme n'existe pas. C'est une fiction ». L'avocat de Dilem ajoute : « Mais ce n'est pas possible ! Dilem est un artiste, pas un journaliste. Sa source d'information c'est son esprit ». Le procès est un « dialogue » de sourds. Le juge et le procureur refusent de tenir compte de la spécificité des caricatures et les appréhendent au premier degré. Pour ce dessin, Ali Dilem est condamné à 20 000 dinars d'amende et à 6 mois de prison en sursis. La législation et les autorités algériennes ne prennent pas compte de la spécificité de la caricature et notamment du fait qu'elle est un acte humoristique. Les caricaturistes algériens demeurent soumis à la même politique répressive que les journalistes. En effet, les suspensions de journaux, les interpellations, les jugements et les condamnations se multiplient à cette période-là¹³.
- 23 Depuis, Dilem a été poursuivi à cinquante-huit reprises¹⁴ et a toujours été condamné. Le harcèlement judiciaire dont il fait l'objet est particulièrement chronophage. Au milieu des années 2000, il passait trois jours par semaine au tribunal. Cependant, les sentences de prison ont toujours été réduites en appel. Selon le magazine américain *Time* qui a consacré un article au caricaturiste, les poursuites se font moins fréquentes depuis l'éclatement des soulèvements populaires dans le monde arabe¹⁵. En raison de sa popularité en Algérie et de sa notoriété internationale, les attaques à l'encontre du caricaturiste nuisent à l'image des autorités algériennes.
- 24 Hic a également été confronté à la censure de l'État. Il a été poursuivi à huit reprises pour diffamation à corps constitué et pour outrage au président de la République. En 2005, il a été condamné à trois mois de prison avec sursis. Il a évoqué ses problèmes de justice sur le plateau de l'émission de télévision « Ness Nessma » :
- « Je n'étais pas le seul ciblé. Il y a eu une vague en Algérie de plaintes déposées par le ministre de la Défense et de la Présidence. Tous les jours, des journalistes étaient convoqués dans des tribunaux et dans des commissariats. Je n'y ai pas échappé. Mais ensuite, ça traîne. Ce genre de procès traîne, car c'est idiot de déposer plainte pour un dessin. (...) On est devant le juge en train de lui expliquer un dessin (...). C'est une situation kafkaïenne : expliquer à un juge un dessin tout en sachant que la sentence est déjà décidée »¹⁶.
- 25 Hic, tout comme Dilem regrette que le métier de caricaturiste soit associé au métier de journaliste. Il précise : « La caricature en Algérie n'est pas un métier à part entière. On est toujours assimilé à des journalistes, or, on ne l'est pas. Nous faisons dans le commentaire, dans la parodie, nous avons un côté artistique »¹⁷. S'ils souhaitent mettre en avant cette

distinction, c'est notamment, parce que les autorités judiciaires ne semblent pas tenir compte du fait que les caricatures peuvent se détacher de la réalité et sont un acte humoristique. Pour mieux comprendre le « sérieux » avec lequel les autorités algériennes envisagent la caricature, il est important de comprendre l'enjeu critique de cette pratique.

L'engagement des caricaturistes : l'exemple du traitement de la *harga*

- 26 Après cette brève histoire de la caricature algérienne et des contraintes pesant sur les caricaturistes, c'est l'étude du traitement d'un thème – la *harga* – par deux professionnels (Dilem et Hic) qui permet d'appréhender le métier de caricaturistes. Si toutes les caricatures analysées ne seront bien évidemment pas évoquées, il s'agit ici d'illustrer le contenu de ces caricatures à travers quelques exemples.
- 27 L'abondance des caricatures sur cette question de la *harga* est tout d'abord liée à la dimension journalistique du métier de caricaturiste. À partir du milieu des années 2000, le phénomène des « brûleurs » de frontière est très médiatisé en Algérie, et tout particulièrement dans la presse privée. À titre d'exemple, *El Watan* a publié 746 articles consacrés à ce phénomène migratoire entre 2005 et 2012. Si la majorité des articles ne sont que des brèves qui font état de l'interception par les garde-côtes d'une embarcation de *harraga* ou leur comparution devant un juge, un certain nombre, notamment les éditoriaux, proposent une critique de l'ordre socio-économique et politique en Algérie à travers la *harga*. « Impuissant, le gouvernement reconnaît enfin la gravité du phénomène. Les *harraga* mettent à nu le système », titre le quotidien *El Watan* le 30 septembre 2009. La photographie qui illustre l'article montre des hommes en train d'extirper un corps sans vie de la mer. Le journaliste qualifie le *harrag* de « laide icône » qui met à nu les dysfonctionnements qui touchent l'Algérie. Il critique, de façon sévère, les autorités algériennes en établissant le lien entre le déficit démocratique en Algérie et les désirs migratoires des *harraga*¹⁸. C'est pourquoi, la *harga* est un thème qui inspire nombre de caricatures de Dilem et Hic. L'attention portée à ce sujet peut également s'expliquer par la dimension artistique du métier de caricaturiste. En effet, « Avant d'être sujet quasi quotidien de reportage dans la presse et les médias, avant d'être sujet d'inquiétude et de focalisation institutionnelle, la *harga* est d'abord un sujet d'inspiration pour des artistes » (Peraldi *et al.*, 2014, p. 143). Des chansons populaires algériennes les plus confidentielles aux grands succès de raï et de rap algériens (Souiah, 2009), films documentaires et fictions, pièces de théâtre, et œuvres d'art contemporain se sont emparés de cette figure (Souiah, 2014). Ainsi, la *harga* inspire également les artistes engagés. L'engagement de Dilem et de Hic relève d'une attitude « de témoignage » plus que « de l'action concrète militante » (Charaudeau, p. 8).
- 28 En consacrant des dessins à la *harga*, les deux caricaturistes participent à construire cette question comme problème public et donc politique. Ils mettent ainsi en avant l'issue funeste de certaines tentatives de départ et construisent la question de la *harga* comme un « drame ». Par exemple, il est possible d'évoquer une caricature de Dilem qui s'intitule « L'Algérie a perdu... »¹⁹. À l'horizon se trouve l'Algérie représentée par le drapeau, les paraboles qui ornent les fenêtres et une mosquée. En premier plan, on voit une femme en *haïk*²⁰. Elle porte un drapeau algérien et dit en pleurant : « L'Algérie a perdu... 5 *harraga* au

large de Mostaganem ». Cette caricature traite du deuil des mères des *harraga* disparus en mer et par leur intermédiaire du deuil de l'Algérie tout entière. Elle évoque la douleur d'une société qui voit certains de ses jeunes mourir pour la quitter. L'intérêt qui leur est porté est indépendant de l'ampleur du phénomène, saisi en termes numériques. Ce sont les modalités de départ, impliquant une prise de risque élevée, qui expliquent l'engouement autour de ce phénomène migratoire. Le vide laissé est tel que les productions culturelles, notamment les caricatures, tendent à amplifier le phénomène et à insister sur la diversité dans le profil des partants. Les caricatures politiques tendent à accorder une attention particulière aux profils atypiques : femmes, nourrissons, personnes âgées. Ce sujet a particulièrement inspiré le caricaturiste, de nombreux croquis étant centrés sur le profil des partants, qu'il s'agisse de l'âge des candidats au départ, de leur sexe, de leur niveau d'éducation et de leur profession.

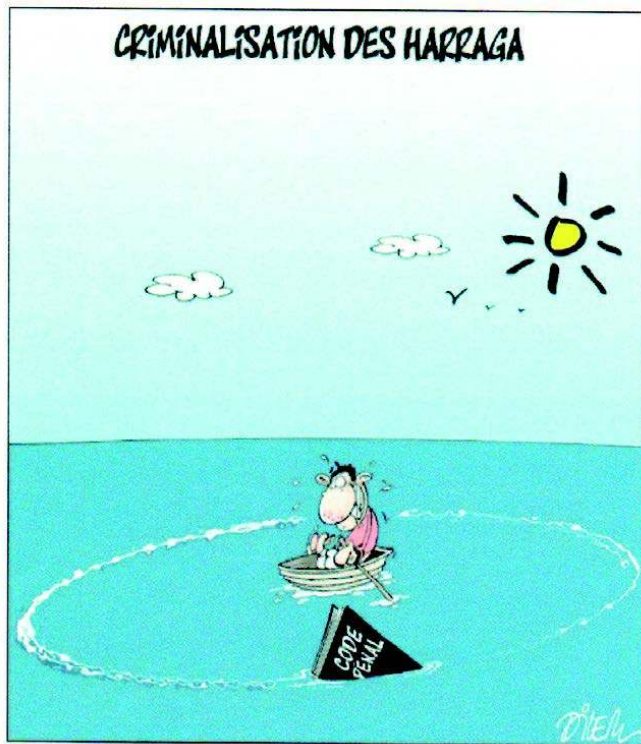
- 29 En dessinant sur la *harga*, Hic et Dilem ne contribuent pas seulement à rendre visible le phénomène, ils s'engagent en proposant des facteurs explicatifs à la *harga*. Ils dénoncent tout d'abord le système de mobilité internationale où certains ont le droit de traverser les frontières et d'autres pas. Deux caricatures ayant pour thème les visas ou les obstacles à la mobilité sont significatives. La première, qui est l'œuvre de Dilem, a été publiée dans le quotidien *Liberté*, le 23 septembre 2008²¹. Le fait d'actualité qui a inspiré ce dessin est la modification de la procédure de demande de visa auprès du consulat de France à Alger. Le consulat externalise la procédure de prise de rendez-vous et de dépôt de visa qui se fait désormais par téléphone ou par internet. Francis Heude, alors consul général de France à Alger, communique en septembre 2008, sur la mise en place de cette nouvelle procédure et la présente comme un pas vers une « facilitation de la circulation des personnes ». La caricature s'intitule, « Visa pour la France : les modalités simplifiées », et représente, au premier plan, un jeune homme qui affiche un sentiment de profonde surprise. Il est au téléphone et pose une question « Il faut quoi pour se rendre en France ? ». Au téléphone, son interlocuteur répond : « une barque ! ». En arrière-plan du dessin se trouve un homme plus âgé. Son identité n'est pas aisée à déterminer, mais il semble être le père du jeune homme au premier plan. Lui aussi est grandement surpris par l'échange. Le contenu implicite que le lecteur doit décoder concerne l'impossibilité des jeunes à prétendre à un visa. Aussi, la seule voie qu'il leur reste pour se rendre en France est la barque, soit la *harga*. Dilem détourne le communiqué du consulat de France concernant la procédure de dépôt de visa. Il reprend les éléments de langage du communiqué dans le titre de la caricature et propose une image aux antipodes de cet intitulé. La deuxième caricature signée Hic évoque le thème du visa sous le titre : « Le consul de France à Alger déclare "Les refus de visas sont en baisse" ».

Hic, « Le consul de France à Alger déclare "Les refus de visas sont en baisse" », *El Watan*, 10/12/2011.



- 30 Sur l'image, il a dessiné une barque où s'entassent des *harraga* qui se dirigent vers l'Europe, représentée à l'horizon par la terre ferme sur laquelle trône la tour Eiffel. Les *harraga* ont tous les yeux rivés vers l'Algérie. En réponse au texte de l'en-tête, l'un d'eux déclare : « C'est normal ! Y a de moins en moins de demandes ». Cette caricature repose sur le même ressort humoristique que le dessin précédent. Elle est un détournement d'un article consacré au système d'octroi des visas où le consulat de France mettait en avant un bilan positif. Le destinataire peut d'autant mieux décoder la contenu implicite de la caricature s'il connaît la cible (Chardeau, 2006, p. 23). Ici, la caricature porte sur les contraintes à la mobilité qui touchent de façon asymétrique les populations. Alors que certains ont le droit à la mobilité du fait de leur revenu, de leur niveau de formation ou encore, un passeport européen, d'autres sont privés de ce droit, car ils sont perçus comme de potentiels migrants « indésirables » (Agier, 2008). Les *harraga* sont, pour la plupart, des jeunes hommes célibataires sans emploi suffisamment stable ou rémunéré pour leur permettre de prétendre à un visa pour l'espace Schengen. Ils sont *de facto* exclus du système de mobilité légale et c'est pourquoi ils tentent de « brûler » les frontières parfois sans avoir même fait une demande de visa (Souiah, 2013).

Dilem, « Criminalisation des *harraga* », *Liberté*, 16/05/2009.



- 31 Hic et Dilem s'engagent également contre le caractère répressif des politiques migratoires mises en œuvre de part et d'autre de la mer Méditerranée pour lutter contre la *harraga*. Dans une caricature qui s'intitule la « Criminalisation des *harraga* », Dilem dénonce ainsi l'inclusion d'un délit d'émigration « irrégulière » dans le Code pénal algérien²². Il représente un *harrag* sur une embarcation minuscule, qui est cerné par le Code pénal. Pour comprendre cette caricature, il faut savoir que, depuis 2009, les *harraga* peuvent être condamnés jusqu'à 6 mois de prison ferme et à 60 000 dinars d'amende²³ pour tentative de sortie « irrégulière » du territoire. Dans un autre dessin, qui porte sur l'ampleur du dispositif répressif mis en œuvre pour lutter contre la *harraga* et s'intitule « L'armée décidée à lutter contre les *harraga* », Hic représente un militaire brandissant son arme en direction de l'eau²⁴ et disant : « C'est ça... mains en l'air ! ». Alors que le militaire a l'impression que les *harraga* sont en train d'obtempérer, il assiste en réalité à leur noyade puisque les *harraga* n'ont plus que les mains hors de l'eau. Ces caricatures soulignent le caractère inapproprié de la réponse adoptée par les autorités algériennes au phénomène des *harraga*. Alors que les discours politiques mettent en avant la nécessité de promouvoir une meilleure intégration économique et sociale des jeunes, les politiques mises en œuvre sont essentiellement répressives (Souiah, 2015).

Hic, « L'armée décidée à lutter contre les *harraga* », *Le Soir d'Algérie*, 03/10/2007



- 32 Les engagements des caricaturistes Hic et Dilem n'expriment pas seulement le système de mobilité inégalitaire ou encore le caractère répressif des politiques migratoires mises en œuvre. En effet, les caricatures sur la *harraga* ne parlent pas que de migration. La figure du *harrag* peut être mobilisée pour traiter du système politique algérien. Afin d'expliquer les raisons pour lesquelles il a consacré autant de caricatures à la *harraga* ainsi que la couverture de son premier album²⁵, Hic affirme que celle-ci est le symptôme de dysfonctionnements majeurs qui touchent le pays : « Je pars d'un principe, l'Algérie étant un pays riche... je veux dire en hydrocarbures, etc. Qu'il y ait des Algériens qui fuient de cette manière... c'est... il y a vraiment un gros problème »²⁶.
- 33 Quels sont donc les problèmes évoqués par Hic ? Pour les comprendre, il faut revenir aux caricatures elles-mêmes. Dans un de ses croquis intitulé « *Harraga 2009* » et publié l'année de l'élection présidentielle, on peut voir un « brûleur » de frontière, la mine renfrognée, en train de ramer. Il a une urne électorale pour embarcation²⁷. Hic fait ici le lien entre les consultations électorales, incarnées par cette urne, et la *harraga* pour produire une représentation graphique et humoristique de l'expression « voter avec ses pieds ». L'urne électorale peut également évoquer l'urne funéraire, dans la mesure où les embarcations sur lesquelles les *harraga* tentent de quitter le pays sont souvent qualifiées de bateaux de la mort. Ce dessin serait une sorte de représentation littérale de cette analogie. Cette caricature lie le déficit démocratique qui touche le pays, et les mascarades que sont les échéances électorales à la volonté des *harraga* de quitter le pays.

Hic, « *Harraga 2009* », *Le Soir d'Algérie*, 28/02/2009.



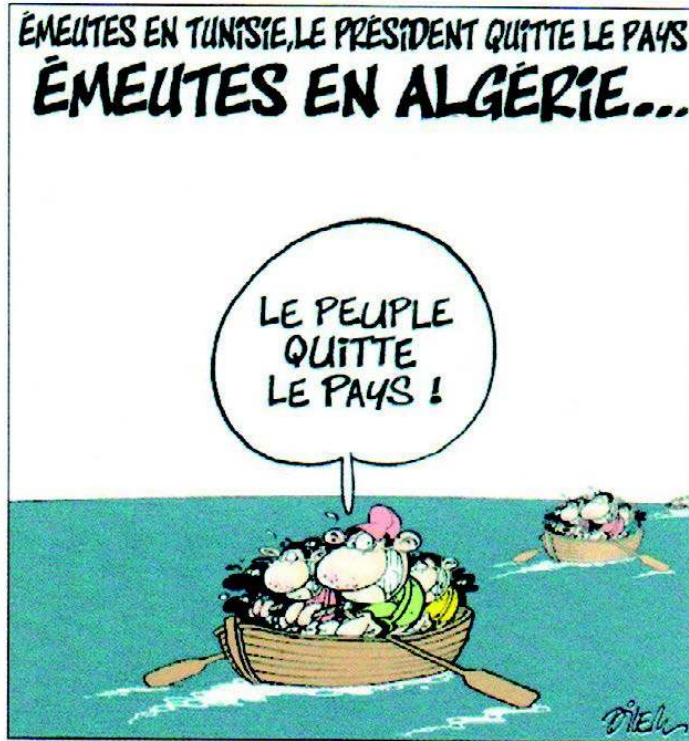
- 34 La caricature suivante, signée Dilem et intitulée « Le bilan de Boutef », a également été publiée durant la campagne présidentielle de 2009. On y voit une représentation d'Abdelaziz Bouteflika avec, à ses pieds, une gamelle pour chien où est écrit « peuple » avec un os. Le président Bouteflika sourit en affirmant : « Que du positif ». Près de lui se trouve un tableau où son bilan est inscrit. On peut y lire : « plus de chômage, plus de misère, plus de précarité, plus de pauvreté, plus d'inégalité, plus de *hogra*, plus de corruption, plus de *harraga* »²⁸. Dilem tourne en dérision l'accent éternellement positif des discours du président centrés sur le bilan de son dernier mandat. Les *harraga* sont intégrés à une liste de maux sociaux, économiques et politiques.

Dilem, « Le bilan de Boutef », *Liberté*, 18/03/2009.



- 35 Dilem va parfois plus loin en traitant la *harga* tel un acte contestataire. C'est le cas dans une caricature publiée le 15 janvier 2011 en réaction au départ du président tunisien Zine el-Abidine Ben Ali. Sur l'image, on voit de nombreuses barques de *harraga* qui quittent l'Algérie. Le titre mentionne « Émeutes en Tunisie, le président quitte le pays. Émeutes en Algérie... ». L'un des *harraga* termine la phrase : « Le peuple quitte le pays ». Dilem associe les départs à l'absence de changement politique dans le pays. Les nombreuses émeutes en Algérie ne mènent pas à la chute du régime, ce qui explique le départ des jeunes Algériens²⁹. Dans une autre caricature de Dilem, on voit un jeune homme sur une barque, de dos, en train de ramer. Afin de faire référence à la culture « jeune », le caricaturiste a personnalisé la barque en faisant ressembler la barque à une chaussure de sport. L'en-tête annonce : « La révolte des jeunes continue ». Ici, l'acte d'émigrer est clairement associé à la protestation³⁰.

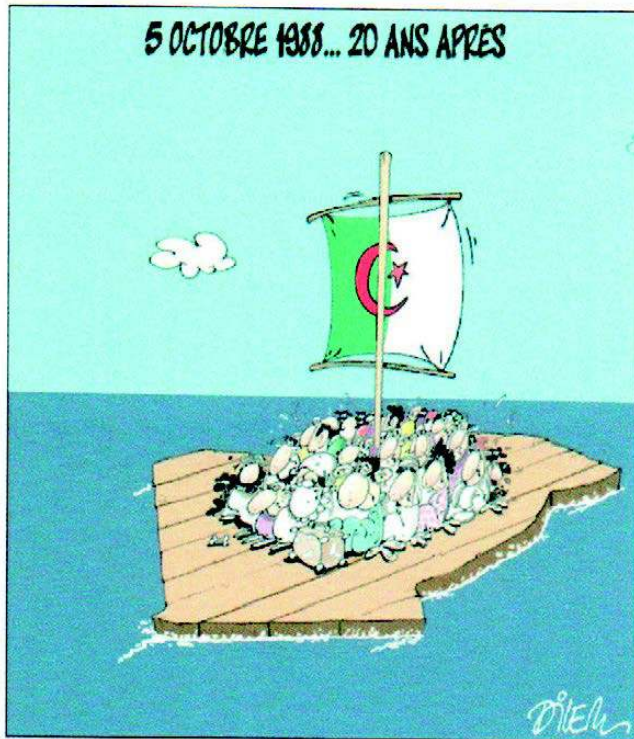
Dilem, « Émeutes en Tunisie, le président quitte le pays. Émeutes en Algérie... », *Liberté*, 15/02/2009.



- 36 Parfois, la figure du « brûleur » de frontière est également mobilisée pour évoquer la trajectoire politique du pays depuis son indépendance par les caricaturistes qui semblent vouloir transmettre un message : « Quel gâchis ! ». Ainsi, les départs des *harraga* et la lutte pour l'indépendance sont mis dos à dos. C'est le cas dans la caricature de Dilem intitulée : « Il y aura bien un défilé pour le cinquantenaire de l'indépendance »³¹. Il a représenté de multiples embarcations qui se dirigent vers la France. Le caricaturiste exprime l'amertume de voir les descendants de ceux qui ont lutté pour obtenir l'indépendance de leur pays, tenter de le quitter au péril de leur vie. Cette caricature n'est pas l'unique dessin de Dilem sur la *harraga* qui se réfère à la guerre d'indépendance pour mettre en exergue l'évolution négative de la situation depuis que l'Algérie a acquis son indépendance. La caricature intitulée « 1^{er} novembre 1954/1^{er} novembre 2008 » est une référence au déclenchement de la lutte armée pour l'indépendance en Algérie³². Dilem met en parallèle deux figures, le *moudjahid* et le *harrag*, qui ont les mêmes traits et la même posture : si le premier tient une arme, prêt à combattre, le second tient une rame pour quitter le pays. De même, la caricature de Hic intitulée « 5 juillet », référence à la fête de l'indépendance, représente un drapeau algérien hissé³³ avec une rame pour porte-drapeau. De même, ce sont les émeutes d'octobre 1988 qui sont évoquées comme dans la caricature de Dilem, intitulée « 5 octobre 1988... 20 ans après »³⁴. Elle représente une barque qui a la forme géographique de l'Algérie et qui vogue sur la mer. Sur l'embarcation, qui a le drapeau du pays pour mât, se trouvent des dizaines de personnes de tout âge et de tout sexe, massées les unes contre les autres et attristées. Cette caricature est une commémoration nostalgique des émeutes d'octobre 1988 qui ouvrirent la voix à la libéralisation politique en Algérie. Ainsi, au-delà de l'acte humoristique que sont ces caricatures, le message implicite que semblent parfois transmettre Dilem et Hic

est d'une grande tristesse : comment l'Algérie – au peuple qui a lutté pour son indépendance et ses droits – en est-elle arrivée là ?

Dilem, « 5 octobre 1988... 20 ans après », *Liberté*, 05/10/2008.



Conclusion

- 37 Le métier de caricaturiste en Algérie a une histoire riche et tumultueuse, liée à celui de bédéiste. Par leur dessin, les caricaturistes font un acte humoristique. Les caricaturistes sont aussi journalistes lorsqu'ils sont en poste dans la rédaction d'un quotidien ou d'un hebdomadaire. Ils sont inspirés par l'actualité, contraint par l'espace de liberté que les autorités octroient aux médias. Les caricaturistes sont également engagés au sens où ils s'emparent de faits d'actualité pour dénoncer et critiquer comme le montre leur traitement du phénomène de « brûleurs » de frontières. Malgré les limitations de la liberté des médias en Algérie et le harcèlement qu'ils subissent, Hic et Dilem mobilisent les *harraga* pour formuler une critique des autorités algériennes auxquelles il est reproché de produire les conditions politiques et sociales qui amènent des Algériens à risquer leur vie pour quitter le pays. À ce titre, le déficit démocratique est retenu comme principale cause du départ des Algériens. Les caricatures expriment également une critique du système de mobilité légal inégalitaire qui autorise la mobilité à certains et l'interdit à d'autres. Le système d'octroi et de refus de visa apparaît sous les traits des caricaturistes comme discrédités. Les politiques migratoires répressives mises en œuvre par l'Union Européenne et l'Algérie pour lutter contre ce phénomène des « brûleurs » de frontières sont durement critiquées. Enfin, les *harraga* apparaissent comme le symbole de la désespérance. Grâce à l'exagération et à la manière dont elles s'écartent de la réalité, ces caricatures visent à capter l'essence de la situation. C'est sans doute pour cette raison

qu'elles sont prises au sérieux par les autorités politiques. L'analyse de caricatures sur la *harga* a montré que ce métier – qui lie humour, journalisme et art – repose avant tout l'engagement de ceux qui l'exerce et leur connivence avec le lecteur qui ne sourit que s'il est apte à décoder le message implicite et que ce dernier résonne avec ses propres convictions.

BIBLIOGRAPHY

- BENFODIL Mustapha, 2008, *Dilem président. Biographie d'un émeutier*, Alger, Inas.
- CASSIAU-HAURIE Christophe, 2001, « Lazhari Labter : « Je publie des livres qui me parlent et dont le contenu interpelle les lecteurs sur des questions qui agitent nos sociétés » », *Africultures*, n° 84, p. 24-29.
- CHABROL Claude, 2006, « Humour et médias », *Questions de communication*, n°10, p. 7-17.
- CHARDEAU Patrick, 2015, « Humour et engagement politique », in Patrick Chardeau (dir.), *Humour et engagement politique*, Limoges, Lambert-Lucas, p. 8-15.
- CHESTERIAN Vicken, 2010, « Politics of Media Management in the Three Maghreb Countries: Algeria, Morocco, and Tunisia » in Ivan Ureta (dir.), *Media, Migration and Public Opinion*, Peter Lang., Berne, 2010, p. 25-48.
- DRIS Chérif, 2013, « Élections, dumping politique et populisme : Quand l'Algérie triomphe du « printemps arabe » », *L'Année du Maghreb*, IX, p. 279-297.
- DRIS Chérif, 2012, « La nouvelle loi organique sur l'information de 2012 en Algérie : vers un ordre médiatique néo-autoritaire ? », *L'Année du Maghreb*, VIII, p. 303-320.
- FATMI Saad Eddine, 2009, « Algérie : satire des mœurs et du pouvoir », *Africultures*, n°79, p. 16-29.
- FAKHFAH Souheil et TLILI Rachida, 2013, « La caricature à l'épreuve du « printemps arabe » », *Sociétés & Représentations*, n° 36, p. 143-165.
- FERHAN Améziiane, 2012, *50 ans de bande dessinée algérienne. Et l'aventure continue*, Alger, Editions Dalimen.
- GÈZE François et KETTAB Saha, 2004, *Les violations de la liberté de la presse*, Comité Justice pour l'Algérie.
- HOUEBINE Anne-Marie, 2015, « Les dessins de presse, leur humour et ses enjeux critiques », in Patrick Chardeau (dir.), *Humour et engagement politique*, Limoges, Lambert-Lucas.
- HOUEBINE Anne-Marie et POZAS Mae Pozas, 2006, « De l'humour dans les dessins de presse », *Questions de communication*, n°10, p. 43-64.
- KACED Assia, 2010, « The Illegal Immigrant: Victim/Hero », in Ivan Ureta (dir.), *Media, Migration and Public Opinion*, Berne, Peter Lang, p. 93-109.
- LABTER Lazhari, 2009, *Panorama de la bande dessinée algérienne 1969-2009*, Alger, Lazhari Labter Editions.
- MEKBEL Nassim, 2009, « Slim, le vétéran de la caricature algérienne », *Africultures*, n°79, p. 37-41.

PERLDI Michel *et al.*, 2014, « S'arracher : la harraga des mineurs en Algérie », in Michel Peraldi (dir.), *Les mineurs migrants non accompagnés : Un défi pour les pays européens*, Paris, Karthala, p. 143-176.

PALANTUREUX Julien, 2015, « Plantu. L'éditorial en caricature » (Film documentaire), Addict-Multimedia, 110 min.

SAOUT Didier LE, 2001, « La presse algérienne et les limites de l'autonomisation d'un champ médiatique », *EurOrient*, n° 15, p. 31-49.

SLIM, 2014 « Avec un petit crayon, un peu de papier, je pose les problèmes », in *Cartoonists for Peace, Caricaturistes. Fantassins de la démocratie*, Paris, Bayard, p. 338-367.

SOUIAH Farida, 2011, « Musique populaire et imaginaire migratoire en Algérie », *Diversité*, n° 164, p. 27-33.

Souiah Farida, 2013, « Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de harraga », *Hommes & Migrations*, n° 1304, p. 95-101.

SOUIAH Farida, 2014, « Les "brûleurs" de frontières dans les productions culturelles », *Les harraga en Algérie. Emigration et contestation*, Thèse de science politique, IEP de Paris, p. 263-332.

SOUIAH Farida, 2015, « Les autorités algériennes face aux "brûleurs" de frontières. Contrôle et répression de l'émigration », in Camille Schmoll, Hélène Thiollet et Catherine Wihtol de Wenden, *Migrations en Méditerranée*, p. 167-190.

TAYEB Nacer Ould et CROLL Anne, 1998, « Presse gouvernementale et presse dite « indépendante » en Algérie : quelles différences ? », *Mots*, vol. 57, n°1, p. 72-89.

TILLIER Bertrand, 2005, *À la charge. La caricature en France de 1978 à 2000*, Paris, Les éditions de l'amateur.

NOTES

1. . « Brûler » signifie resquiller. Cette expression est utilisée pour caractériser l'acte d'une personne qui n'achète pas un titre de transport pour voyager, qui « brûle » un feu rouge ou encore qui n'attend pas son tour dans une queue.
2. . Deux ouvrages ont été consacrés récemment à la BD algérienne (Labter, 2009 ; Ferhani, 2012).
3. . Le strip est « une bande dessinée de quelques cases sur un ligne, en forme de gag ou d'histoire à suivre, publiée dans un quotidien » (*Dictionnaire de français Larousse en ligne*, consulté le 2 août 2016).
4. . Interview de Slim, Café Babel, 09/02/2012. Disponible en ligne <http://www.cafebabel.fr/culture/article/slim-caricaturiste-algerien-il-faut-que-lon-defende-les-doigts-de-lhomme.html> [Consulté le 3 août 2016].
5. . « Printemps berbère » en 1980, grève des étudiants arabophones à Alger en 1982 ; émeutes à Constantine en 1986, grève sauvage dans le secteur industriel en 1988, etc.
6. . Loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information, *Journal officiel de la République algérienne*, n° 14, 04/04/1990.
7. . Loi n° 82-01 du 6 février 1982 portant code l'information, *Journal officiel de la République algérienne*, n° 6, 09/02/1982.
8. . Loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information, *Journal officiel de la République algérienne*, n° 14, 04/04/1990.

9. . Interview d'Ali Dilem dans la série « Caricaturistes du monde arabe », *Samar média*, 2012. Disponible en ligne : www.youtube.com/watch?v=suaXAo8ScSM [Consulté le 3 août 2016].
10. . Loi n° 01-09 du 26 juin 2001 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal, *Journal officiel de la République algérienne*, n° 34, 27/06/2001.
11. . *Ibid.*
12. . Ali Dilem utilise le mot « mickey », expression dérivé du nom du célèbre personnage de Disney car c'est ainsi qu'on désigne les dessins animés en dialecte algérien.
13. . Les rapports de Reporters sans frontières (RSF) sont à ce sujet édifiants. Ainsi, en 2002, une trentaine de procès étaient en cours contre les quotidiens *Liberté*, *El Watan*, et *le Matin* à la suite de plaintes déposées par le ministère de la Défenses. Cf. Reporters sans frontières, *Algérie : la liberté de la presse victime de l'État de non-droit*, 11/2002, 15 p. Disponible en ligne : <http://rsf.org/sites/default/files/doc-1637.pdf> [Consulté le 17 juillet 2016]
14. . Interview d'Ali Dilem, dans l'émission « Clique », *Canal plus*, 5 juillet 2014.
15. . Vivienne Walt, « Algeria's Lesson for Egypt's Mohamed Morsi: Let the Satirist Be », *Time*, 9 avril 2013.
16. . Entretien d'Hichem Baba-Ahmed dans l'émission « Ness Nessma », *Nessma*, 14 avril 2010. Disponible en ligne : <https://www.facebook.com/nessmatv.tv/videos/118247024857711/>. Transcription par l'auteur de l'article [Consulté le 17 juillet 2016]
17. . « Interview d'Hichem Baba Ahmed (Hic) Caricaturiste », *El Watan*, 23/09/2009.
18. . Saïd Rabia, « Impuissant, le gouvernement reconnaît enfin la gravité du phénomène. Les *harraga* mettent à nu le système », *El Watan*, 30/09/2009.
19. . Dilem, « L'Algérie a encore perdu... », *Liberté*, 12/10/2010.
20. . Le *haïk* est un vêtement traditionnel algérien constitué d'une étoffe blanche qui recouvre le corps des femmes. Cette femme rappelle l'héroïne des BD de Slim, la célèbre Zina.
21. . Dilem, « Visa pour la France : les modalités simplifiées », *Liberté*, 23/09/2008.
22. . Dilem, « Criminalisation des *harraga* », *Liberté*, 16/05/2009.
23. . La loi n° 09-01 du 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin portant code pénal est publiée dans le *Journal officiel de la République algérienne* le 8 mars 2009.
24. . Hic, « L'armée décidée à lutter contre les *harraga* », *Le Soir d'Algérie*, 03/10/2007.
25. . Hic, *Nage dans ta mer*, Alger, Dalimen, 2009, 196 p.
26. . Entretien d'Hichem Baba-Ahmed dans l'émission « Ness Nessma », *Nessma*, 14/04/2010.
27. . Hic, « *Harraga* 2009 », *Le Soir d'Algérie*, 28/02/2009.
28. . Dilem, « Le bilan de Boutef », *Liberté*, 18/03/2009.
29. . Dilem, « Émeutes en Tunisie, le président quitte le pays. Émeutes en Algérie... », *Liberté*, 15/02/2009.
30. . Dilem, « La révolte des jeunes continue », *Liberté*, 05/10/2009.
31. . Dilem, « Il y aura bien un défilé pour le cinquantenaire de l'indépendance », *Liberté*, 04/07/2008.
32. . Dilem, « 1^{er} novembre 1954/1^{er} novembre 2008 », *Liberté*, 01/11/2008.
33. . Dilem, « 5 juillet », *Liberté*, 05/07/2009.
34. . Dilem, « 5 octobre 1988... 20 ans après », *Liberté*, 05/10/2008.

ABSTRACTS

This article sheds light on the plurality of caricatures which are a humorous, a journalistic and an artistic act. It also analyzes the commitment of those who draw political cartoons in a non-democratic context. First, this article explores the history of caricatures in Algeria in a direct link with the development of comics and press. It deals with the constraints that face caricaturists since the independence of Algeria until now. The second part of this article reveals the critical power of caricatures by studying a collection of political cartoons drawn by Hic and Dilem about *harga* (undocumented migration).

Cet article met en lumière la pluralité de la caricature : acte humoristique, journalistique et artistique. Il analyse l'engagement de ceux qui exercent le métier de caricaturiste dans un contexte politique non démocratique. Tout d'abord, cette contribution explore l'histoire de la caricature en Algérie et son développement en lien direct avec celui de la bande dessinée et celui de la presse. Elle traite notamment des contraintes auxquelles font face les caricaturistes depuis l'indépendance du pays jusqu'à nos jours. La deuxième partie de cette contribution révèle les ressorts et l'enjeu critique des caricatures à partir de l'étude d'un corpus d'œuvres de Dilem et Hic consacrées à la *harga* (la migration « irrégulière »).

INDEX

Geographical index: Algérie

Mots-clés: Caricatures, harraga, Algérie, presse

Keywords: Caricatures, harraga, undocumented migration, Algeria, press

AUTHOR

FARIDA SOUIAH

Postdoctorante à l'ISSRC, Université de Lausanne